

B.52.41.Au.1.- AO.- - 2 -

8.XI.1945.

PAS POUR LA PRESSEd'accord de Munich

13 NOV. 1945

Rapatriement de prisonniers de guerre
autrichiens à travers la Suisse.-

La France commence à renvoyer dans leurs foyers les combattants de la Wehrmacht d'origine autrichienne qu'elle avait jusqu'ici retenus comme prisonniers de guerre. Les convois empruntent la zone d'occupation française.

Selon les renseignements fournis par le Comité international de la Croix Rouge, les conditions dans lesquelles se font ces transports laissent très sérieusement à désirer : Il semble que les prisonniers libérés sont entassés dans des wagons qui demeurent fermés depuis leur départ jusqu'à leur arrivée en Autriche.

Selon le C.I.C.R. les Autorités françaises seraient d'accord de rapatrier les Autrichiens par la Suisse. Le trajet serait abrégé et les rapatriés bénéficieraient en cours de route des soins, collations, etc. que nos Autorités militaires et la Croix Rouge Suisse ont toujours accordés aux convois qui ont traversé notre territoire dans le sens inverse. Si le Gouvernement français n'en saisit pas les Autorités fédérales, c'est apparemment qu'il ne peut envisager de supporter les frais de ce transport en transit par la Suisse.

S'agissant d'environ 30.000 personnes, il faut compter avec une dépense de l'ordre de 260.000 Fr. au tarif appliqué en pareil cas par les Chemins de Fer fédéraux.

Indépendamment des raisons purement humanitaires qui militent en faveur de cette solution, on

./.



8.XI.1945

LA PRESSE

peut se demander s'il n'y a pas un intérêt politique pour la Suisse de faire actuellement un geste en faveur des Autrichiens rentrant de captivité.

Si le Conseil fédéral prenait une décision de principe favorable, les possibilités de réalisation pourraient être examinées par le soussigné avec le Département Militaire (Service territorial) et avec la Direction générale des Chemins de Fer fédéraux.

8.XI.1945.

de Halen

Il faut compter avec une dépense de l'ordre de 250.000 L. en tant qu'appliqué en vertu des Chemins de Fer fédéraux. Indépendamment des raisons purement humanitaires qui militent en faveur de cette solution, on